



Fédération française de cyclotourisme

CAHIER DES CHARGES

Vertes Tout-Terrain et Maxi-Verte

I - Préambule, orientation politique, philosophie communication

Avec l'engouement pour la pratique du VTT de randonnée, de nombreuses manifestations ont vu le jour depuis le début des années 1990.

Afin de mettre en valeur le savoir-faire de nos structures en matière d'accueil et de conception de randonnées VTT, la fédération a créé les deux labels Verte Tout-Terrain et Maxi-Verte.

La fédération attribue chaque année ces labels à plusieurs manifestations VTT, organisées par des clubs ou structures, qui s'engagent dans une démarche de qualité.

Ces manifestations labellisées sont la vitrine de la Fédération française de cyclotourisme en matière de VTT de randonnée.

II - Dossier de candidature

Tout club ou structure affilié à la Fédération française de cyclotourisme peut se porter candidat pour son organisation VTT. Il lui faut répondre à des critères précis et fournir des prestations irréprochables. Le dossier de candidature comprenant le cahier des charges des labels Verte Tout-Terrain et Maxi-Verte est à retourner au siège fédéral, dont l'adresse est :

Fédération française de cyclotourisme
Commission VTT
12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine cedex.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la fédération, sur www.ffct.org. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Julien DAVID, chargé du VTT au siège fédéral, dont les coordonnées sont :
01 56 20 88 74 (ligne directe) - j.david@ffct.org.

III - Attribution du label et conditions

Les dossiers de candidature sont étudiés par la commission nationale VTT. Un soin particulier est à apporter quant au respect du cahier des charges du label par les candidats.

La commission nationale VTT émet un avis sur chaque dossier de candidature, et propose les dossiers retenus au comité directeur de la fédération, pour validation.

Pour obtenir le label Verte Tout-Terrain, la manifestation doit être organisée sur une ou deux journées. La Maxi-Verte est organisée au minimum sur trois jours, et doit comporter un programme d'animations particulièrement riche.

Les avantages du label

- Les Vertes Tout-Terrain et la Maxi-Verte bénéficient de toute la notoriété de la fédération.
- Une aide matérielle est attribuée pour promouvoir la randonnée et l'intégrer dans une communication nationale.
- Le kit matériel est un outil pour l'aménagement des circuits, la promotion, et les participants.

Promotion

- Un livret de présentation des Vertes Tout-Terrain et de la Maxi-Verte édité à plus de 3 000 exemplaires est largement diffusé. Chaque Verte Tout-Terrain reçoit un lot de livrets à diffuser.
- La présentation dans les Salons auxquels la fédération participe (Salon Destinations nature, Salon du Roc d'Azur, Salons régionaux...).
- Présentation des manifestations labellisées dans la revue Cyclotourisme.
- Information à la presse nationale.

IV - Engagement de la structure organisatrice : respect des chartes

Les organisateurs s'engagent à respecter notamment la charte des organisations, la charte sur la publicité, et le règlement type des organisations de cyclotourisme en France, soumises à déclaration préfectorale.

V - Planning des différentes étapes du label

CALENDRIER DES VERTES TOUT-TERRAIN

Phase 1 - 30 avril année N - 1 : Dernier délai de réception des dossiers de candidature

Le dossier doit comprendre :

- La fiche d'identification de la manifestation avec avis du Président du Comité départemental et du Président du Comité régional, voir Annexe.
- Le descriptif des circuits.
- Une information sur les animations proposées.
- Une revue de presse sur les organisations passées.
- Des informations touristiques sur le site.
- Un budget prévisionnel de la manifestation.
- Le bilan d'activité du club sur l'année précédente.

Adresser le dossier à :
Fédération française de cyclotourisme
Commission VTT
12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Phase 2 - Mois de Mai année N - 1 : Etude des dossiers de candidature au label Verte Tout-Terrain année N

- Visite éventuelle pour évaluer la candidature.

Phase 3 - Mai-Juin année N - 1 : Sélection des Vertes Tout-Terrain

- Choix et désignation des Vertes Tout-Terrain à labelliser par le comité directeur.

Phase 4 - À partir de juillet année N - 1 : Mise en place de la promotion et du partenariat matériel

CALENDRIER DE LA MAXI-VERTE

Phase 1 - 31 Août année N - 2 : Dernier délai de réception des dossiers de candidature.

Le dossier doit comprendre :

- La fiche d'identification de la manifestation avec avis du Président du Comité départemental et du Président du Comité régional, voir Annexe.
- Le descriptif des circuits.
- Une information sur les animations proposées.
- Une revue de presse sur les organisations passées.
- Des informations touristiques sur le site.
- Un budget prévisionnel de la manifestation.
- Le bilan d'activité du club sur l'année précédente.

Adresser le dossier à :
Fédération française de cyclotourisme
Commission VTT
12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Phase 2 - Mois de Septembre / octobre année N - 2 : Étude des dossiers de candidature au label Maxi-Verte année N

- Visite éventuelle pour évaluer la candidature.

Phase 3 - Octobre année N - 2 : Sélection de la Maxi-Verte

- Choix et désignation de la Maxi-Verte à labelliser par le comité directeur.

Phase 4 - À partir de juillet année N - 1 : Mise en place de la promotion et du partenariat matériel

VI – Sécurité et assurances

1. Au lieu d'inscription :

- Prévoir un tableau avec : zones de prudence sur le parcours, numéros de téléphone de l'organisation, et des secours, les points de secours sur les circuits avec possibilités d'évacuation.

2. Sur le terrain :

- Signaler les zones de prudence.
- Utiliser, si le terrain le permet, un moyen de communication pour une alerte rapide.
- Prévoir une trousse de première urgence aux points de ravitaillement.

3. Avant le départ :

- Rappeler aux participants le respect du Code de la route.
- Conseiller le port du casque, voire l'imposer si le parcours est très technique et accidenté.

4. Pour les organisateurs :

- Prévoir l'assurance des non-licenciés.
- Se munir en permanence de fiches « déclaration de sinistre ».
- Pour les moins de 18 ans : autorisation parentale obligatoire.

VII - Accueil, inscription, permanence (hébergement, restauration, ...)

1. L'accueil des participants :

- Balisage clair du lieu d'inscription et de retrait des dossiers.
- Balisage des possibilités de parking voiture.
- Éviter les lieux de départ et arrivée différents, sauf pour les ville-à-ville.
- Prévoir et indiquer les points de lavage des VTT.
- Prévoir et indiquer les lieux de douche éventuellement.

2. Sur le lieu d'inscription :

- Un tableau avec les parcours sur carte détaillée.
- Les organisateurs devront être en mesure de donner toutes instructions sur les difficultés rencontrées, les sites touristiques, les possibilités de restauration si nécessaire.
- Une préférence tarifaire doit être consentie aux licenciés FFCT sur présentation de la licence (diminution de 2 € et gratuité pour les jeunes mineurs FFCT). Si limitation de participants, priorité aux licenciés FFCT.

3. Sur le parcours :

- Prévoir le premier ravitaillement une heure après le départ.
- Si plusieurs ravitaillements, prévoir suffisamment de boissons et d'alimentation pour tous les participants sur chaque ravitaillement.

VIII - Circuits et programme

ACCOMPAGNEMENT

1. Parcours balisés :

- Utiliser en priorité l'ensemble des flèches officielles de la FFCT fournies dans le cadre du label.
- Se conformer au balisage officiel VTT.
- Bien indiquer les bifurcations s'il y a plusieurs circuits de distances différentes afin d'éviter les risques de confusion.
- Où il n'est pas facile de flécher, possibilité d'utiliser de la bande rubalise disponible à la boutique fédérale.

2. Pour les organisateurs :

- A prévoir dans tous les cas, deux serre-files qui assureront : la fermeture du parcours, l'accompagnement des derniers participants.
- Ne pas oublier le débalisage obligatoire de l'ensemble des circuits provisoires !

ORGANISATION

- Accueil lisible.
- Plusieurs parcours pour tous les niveaux dont un de 60 à 100 km sur la journée.
- Sécurité : information et prévention.
- Accompagnement : balisage, points de lavage et de convivialité.

COMMUNICATION

- Publicité en harmonie avec l'éthique fédérale « Tourisme à vélo ».
- Les partenaires éventuels doivent être communiqués à la fédération pour accord.
- Mise en valeur de la fédération par son logo et le terme « Verte Tout-Terrain ou Maxi-Verte : un label de qualité de la FFCT ». Cette présence d'image est obligatoire sur tous les supports (dépliants, affiches, plaquettes presse et médias, Internet...).
- Envoi d'un Bon A Tirer (BAT) à la fédération pour validation des différents supports de communication.
- A l'issue de la manifestation, les organisateurs adresseront également à la fédération les documents (texte et photos) destinés à la revue fédérale « Cyclotourisme »

ANIMATION

- L'ensemble des tarifs doit être modéré et accessible au plus grand nombre.
- Les attraits touristiques locaux seront mis, dans la mesure du possible, en valeur dans un cadre festif.

IX - Les bénévoles, législation et fiscalité

Les Vertes Tout-Terrain et la Maxi-Verte ne peuvent avoir lieu sans le concours de nombreux bénévoles. Une liste nominative des bénévoles doit être établie ainsi que leurs coordonnées. L'organisateur doit respecter la législation en matière d'assurance.

X - Financement, bilan comptable, bilan de participation à la manifestation, bilan culturel et conclusions.

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER :

Après chaque Verte Tout-Terrain ou Maxi-Verte, les bilans seront envoyés au siège fédéral, au plus tard un mois après la manifestation :

- Bilan technique (participants – FFCT – autres – conjoints – etc...), l'utilisation du PSGI (Programme Sécurisé de Gestion des Inscriptions) est conseillée (téléchargeable sur l'espace fédéral <http://ffcyclo.org/>).
- Bilan financier (si vous n'avez pas toutes les factures, mettre une estimation, le manque de facture n'est pas une excuse valable pour ne pas produire un bilan). Bien identifier les engagements, les prestations, les subventions, la publicité, les frais de secrétariat et d'organisation.

NB : Les résultats destinés au Challenge de France sont envoyés au délégué du challenge au plus tard quinze jours après la Verte Tout-Terrain ou la Maxi-Verte.

Fiche d'identification Vertes Tout-Terrain année N+1 ou Maxi-Verte année N+2

Fiche d'identification à compléter et à renvoyer au siège fédéral, accompagnée de tous les documents d'information demandés dans le dossier :

- Candidature «Verte Tout-Terrain »
- Candidature «Maxi-Verte » (manifestations sur 3 jours minimum)

Dénomination de la randonnée :

Adresse du point de rassemblement (ville) :

Date d'organisation, Verte Tout-Terrain = année N + 1, Maxi-Verte = année N + 2 :

Organisateur (nom - numéro d'affiliation - adresse) :

Responsable de l'organisation (nom - adresse - téléphone - E-mail) :

Organisation

Date de la première organisation :

Effectif de la dernière organisation (signaler s'il y a limitation du nombre) :

Tarifs pratiqués (licenciés FFCT - non licenciés - jeunes) :

Horaires et délais de la randonnée (1/2 journée, journée, week-end...) :

Sécurité

Présence de secours :

Signalisation des zones de prudence :

Assistants de parcours aux traversées de routes :

Dispositif de communication avec les contrôles :

Autre :

Circuits

Distance des circuits :

Dénivelée totale des circuits :

Ravitaillement (nombre sur chaque circuit et importance) :

Animations - autres prestations :

Confort

Point de lavage :

Accompagnement sur circuit d'initiation :

Type de balisage déjà utilisé (officiel, spécifique...) :

Partenariats

Avec les collectivités territoriales, commerces et entreprises, presse... :

.....
.....
.....
.....
.....

Commentaires

.....
.....
.....

Signature du Président de la Structure organisatrice :

.....
.....
.....

Avis et signature du Président du Comité départemental :

.....
.....
.....

Avis et signature du Président du Comité régional :

.....
.....
.....